



Demande en lien à un héritage de mon père que ma mère me doit.

Par **melissa3327**, le **28/04/2011** à **15:50**

Bonjour,

J'ai 27 ans et mon père est mort lorsque j'avais 10ans, ma mère m'a pris mon héritage en effectuant une renonciation d'héritage, je souhaiterais savoir si en plus des intérêts je pourrais obtenir une majoration que je devrai appliquer sur le montant total qu'elle me doit pour le moment j'ai découvert le montant de 29000€ env.(intérêt inclus) comme elle est d'accord pour que l'on s'arrange à l'amiable car je l'ai menacée de la poursuivre en justice. Comme je ne tiens pas à y perdre je me permet de vous demander votre avis. Merci de m'éclairer sur cela.

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **19:58**

La renonciation de succession pour un mineur se fait avec l'accord du juge des tutelles. Si le juge des tutelles a donné son accord c'est que la succession de votre père était déficitaire (donc plus de dettes que d'actifs)

Par **melissa3327**, le **30/04/2011** à **09:44**

et pour ce qui est de la pension que ma mère a perçue à ma place durant toutes ses années à ma place et je me suis renseigné je suis sensée en être pleinement bénéficiaire mais comme

j'étais mineur elle l'a perçu à ma place.
Quels sont mes recours?

Par **mimi493**, le **30/04/2011 à 12:07**

Il est tout à fait normal qu'une pension pour l'entretien d'un enfant soit versée au parent qui en assume la charge. Cette pension a servi à vous faire manger, vous habiller, payer l'électricité/eau/chauffage que vous consommiez, le surplus de loyer que vous engendriez etc. etc. etc.

Quelle était la nature de la pension ?

Par **melissa3327**, le **30/04/2011 à 19:55**

oui ça c'est la pension de reversion moi je vous parle d'un autre versement lié au versement que mon père versait à l'orphelinat de la police qui une fois mort je touche quelque chose il est même clairement marqué sur le document Bénéficiaire mon nom et prénom et non celui de ma mère et il n'y a que sur destinataire ou ça attéri sur le compte de ma mère mais la destination initiale est à mon nom. De plus elle a clairement après une longue discussion reconnu que cette pension aurait du me revenir. Au final toutes ses années elle à toucher 2 pensions une pour nous entretenir moi et mes soeurs et une autres qui auraient dû nous être versé.
Merci d'avance pour votre réponse.